

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT DE BOULON

Le _____ an mil huit cent cinquante-sept, à _____ heures du _____

N° 8

Daurmar
ex
Rimbaud

ACTE DE MARIAGE de François, Raphaël **Daurmar**
 âgé de trente deux ans, né à Villars-Colmar département
 des Basses-Alpes le vingt deux du mois de janvier mil
 sept cent quinze profession de barquier domicilié
 à la Garde département du Var fils majeur de Louis
Daurmar profession de cultivateur
 domicilié à Villars-Colmar département des Basses-Alpes et de Jeanne
 Marie Garcin sans profession. Lesdits deux contractants ont été précédemment en mariage de de fille
 de Villars-Colmar par M. le notaire de Comarches le 17 juillet 1857, sans acquisition au 1^{er} point.

Et de Marie **Rimbaud**
 âgée de cinquante ans, née à la Garde département du Var
 le deux du mois d'avril mil huit cent six profession de cultivateuse
 domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu Vincent Julien **Rimbaud** six ans
 domicilié à la Garde département du Var et de Jeanne Marguerite **Loisel** sans profession
 domiciliés à la Garde d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications du mariage faites par M. le sous
 préfet le dimanche neuf et le dimanche seize du mois d'octobre

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux _____

ont déclaré qu'il _____ été fait _____ contrat de mariage, à la date du _____
 du mois d _____ mil huit cent cinquante _____ par-devant
 M^e _____
 notaire à _____ département d _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un _____

En présence de _____
 domicilié à _____ département d _____ âge de _____
 profession d _____

De _____
 domicilié à _____ département d _____ âge de _____
 profession d _____

De _____
 domicilié à _____ département d _____ âge de _____
 profession d _____

Et de _____
 domicilié à _____ département d _____ âge de _____
 profession d _____

Après quoi, moi _____
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi.